

Interpellation de M. Desmet : Ateliers zéro déchet.

M. Desmet estime que la motion relative à l'urgence climatique, adoptée à l'unanimité lors de la dernière séance du Conseil, s'avère d'une importance capitale.

Il faut que chaque Ucclois puisse se l'approprier, quelles que soient les difficultés auxquelles il est confronté dans sa vie quotidienne.

Selon M. Desmet, cet objectif pourrait être atteint par l'organisation d'ateliers «zéro déchet», en privilégiant dans un premier temps des publics cibles tels que les bénéficiaires d'allocations sociales, les seniors fréquentant les activités du SUTA (Service ucclois du troisième âge), sans oublier le personnel communal.

Vu que l'approche « zéro déchet » n'est pas spontanée et peut bousculer toute une série de comportements habituels, il faut procéder à l'initiation du public, de manière à ce que cette pratique devienne naturelle.

Mme Czekalski estime que les mesures exposées en mars dernier dans le cadre de sa propre motion « zéro plastique » pourraient être déployées en faveur d'une politique « zéro déchet ». En tant qu'acteur public, la commune a une responsabilité en la matière. Tout événement organisé par l'administration communale devrait inclure l'engagement d'éviter l'accumulation des déchets et l'usage du plastique.

Le service Communication pourrait organiser des campagnes d'information visant à sensibiliser le public aux initiatives en faveur du « zéro déchet ».

Selon Mme Czekalski, il faudrait proposer à quelques familles uccloises de jouer un rôle pilote dans le cadre d'une opération « zéro déchet » qui serait supervisée par les services communaux. Les familles sélectionnées pourraient faire part de leur expérience sur les réseaux sociaux ou le site web de l'administration communale.

Il serait aussi opportun de désigner un agent chargé de cette thématique au sein de l'administration communale.

M. Cools estime que les actions en faveur du « zéro déchet » devraient aussi être menées auprès des locataires des logements sociaux, avec l'appui des assistantes sociales ainsi que du personnel de l'A.I.S.U. (Agence immobilière sociale uccloise) et des S.I.S.P. (Sociétés immobilières de service public), et ce d'autant plus que le « zéro déchet » ne constitue pas la première préoccupation de ce type de public.

M. De Bock partage le point de vue des intervenants précédents mais insiste sur la nécessité d'établir des indicateurs permettant d'évaluer la progression vers la transition écologique. En effet, l'adoption de résolutions est dénuée de la moindre portée si aucun dispositif n'est prévu pour en vérifier la mise en œuvre effective.

Il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de déterminer la politique la plus efficace pour réduire l'empreinte carbone de la commune. À cet égard, M. De Bock évoque le cas des citoyens propriétaires de véhicules vétustes dont l'usage va être bientôt interdit sur le territoire de la Région bruxelloise. L'usage intensif d'une voiture peu polluante est-il nécessairement préférable à l'usage limité d'une voiture ancienne, dont les standards écologiques ne correspondent pas aux exigences actuelles ?

Mme De Brouwer répond que le Collège compte organiser des ateliers en 2020, en s'inspirant de la méthode appliquée pour les ateliers « Cultiver en ville » animés par l'ASBL « Aromatisez-vous » dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à l'environnement.

Il s'agirait de recourir aux services d'une ASBL spécialisée, comme par exemple « Zero Waste Belgium », qui serait invitée à déployer ses activités, en concertation avec le CPAS, le PAS, le SUTA ou d'autres acteurs communaux, de manière à atteindre un large public.

Il faudra aussi réfléchir aux modalités futures de la participation uccloise à la Semaine européenne de réduction des déchets.

Plusieurs actions sont prévues dans l'Agenda 21 pour sensibiliser le personnel de l'administration à cette thématique. Il conviendra de sélectionner les services communaux dans lesquels une formation à la gestion écoresponsable sera dispensée. Des efforts ont déjà été accomplis pour réduire le gaspillage du papier. Selon Mme l'Échevine De Brouwer, l'accueil des nouveaux agents recrutés par l'administration devrait inclure des informations sur ce thème.

Il devrait être possible d'intégrer la problématique du « zéro déchet » dans le plan climat.

L'administration communale n'est probablement pas en mesure d'encadrer des familles qui seraient appelées à jouer un rôle pilote dans une opération « zéro déchet ». Par contre, elle peut relayer sur son site internet et les autres canaux d'information dont elle dispose des informations sur le « coaching » effectué par l'association « Zero Waste Belgium » auprès de ménages désirant opter pour le « zéro déchet ».

La refonte du site internet de la commune inclura un volet « zéro déchet » dans les données relatives au service de l'Environnement.

Mme l'Echevine De Brouwer est tout à fait favorable à la mise en place d'une évaluation chiffrée mais souligne que, selon les critères retenus, les résultats pourraient être différents.

M. Desmet remarque que les interpellations sont plus propices à la réflexion collective que les questions orales.

Il adhère à l'idée des « familles pilotes », développée par Mme Czekalski, car ce projet lui semble plus concret que la simple publication d'informations.

M. Cools estime que l'ensemble du personnel communal pourrait être formé aux enjeux du développement durable et du « zéro déchet », tout en reconnaissant qu'il faudrait probablement un délai de deux années pour atteindre l'ensemble des services.

Pour ce qui concerne le processus d'évaluation, il faudrait s'inspirer de la méthode utilisée pour le bilan carbone établi dans le cadre de l'Agenda 21.